

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES RELATIVE A LA GESTION DES GÎTES COMMUNAUX

Le Maire de la Commune de Vaujany,

*VU la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2009 autorisant la création d'une régie de recettes et d'avances, pour la gestion des gîtes communaux et confiant cette mission au SIRT,
VU l'arrêté 09-113 du 21 octobre 2010 instituant la régie de recettes et d'avances, pour la gestion des gîtes communaux,*

VU la nécessité de modifier l'arrêté 09-113 du 21 octobre 2010 afin de fixer le montant d'avance maximum ;

VU l'avis conforme du comptable en date du 17 mars 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La régie paie les dépenses suivantes :

- Remboursement des acomptes en cas de dédit ou de refus de vente par la collectivité
- Remboursement des séjours

Il est précisé que ces remboursements seront effectués selon les conditions générales de vente de Gîtes de France

ARTICLE 2 – Les dépenses précitées sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Chèques
- Virement bancaire

ARTICLE 3 – Un compte bancaire n° 78224241000 est ouvert au Crédit Agricole au nom des Gîtes de France. La comptabilité analytique des Gîtes de France permet de déterminer à chaque instant les sommes enregistrées pour les gîtes de la commune de Vaujany. Une demande de dérogation en ce sens a été adressée à la DGFIP.

ARTICLE 4 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 € (DIX MILLE EUROS).

Fait à Vaujany, le 17/03/2020



Le Maire,

Yves GENEVOIS

Transmis en Préfecture le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VAGNE Sarah

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_18_R
Date de la décision:	2020-03-17 00:00:00+01
Objet:	Modification de la régie de recettes et d'avances relative à la gestion des gîtes communaux
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200317-2020_18_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-213805278-20200317-2020_18_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	957
<i>nom de original:</i>		
Arrêté 2020-18-R.pdf	application/pdf	243335
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-038-213805278-20200317-2020_18_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	243335

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2020 à 13h59min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2020 à 13h59min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2020 à 13h59min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2020 à 14h00min44s	Reçu par le MI le 2020-03-17